



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.51/INF.5

1 Septembre 2025

Original : ANGLAIS

Treizième Réunion des Parties contractantes (COP)
au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage
spécialement protégées (SPA) dans la région des
Caraïbes

Kingston, Jamaïque
14 et 16 octobre 2025

PANAMA – ZONES HUMIDES CÔTIÈRES ET CDN: NOTE CONCEPTUELLE

PANAMA – ZONES HUMIDES CÔTIÈRES ET CDN: NOTE CONCEPTUELLE

Les écosystèmes de zones humides côtières — mangroves, herbiers marins et marais salants — abritent l'une des biodiversités les plus riches de la planète, servant de refuge à la faune et de nurserie pour les juvéniles de poissons, y compris des espèces importantes pour les communautés locales et leurs moyens de subsistance.

Ces écosystèmes constituent également une puissante solution fondée sur la nature face au changement climatique. Souvent appelés écosystèmes de carbone bleu, les zones humides côtières comptent parmi les puits de carbone les plus efficaces au monde, stockant le carbone à un rythme trois à cinq fois supérieur à celui des forêts terrestres. Elles offrent en outre des bénéfices essentiels aux communautés en première ligne face aux impacts climatiques, en stabilisant les littoraux et en servant de barrière naturelle contre les tempêtes.

Cependant, les zones humides côtières font partie des écosystèmes les plus menacés de la planète. Au cours des 50 dernières années, la moitié des mangroves mondiales ont été détruites par le développement, la pollution et d'autres pressions, et l'on estime que 7 % des herbiers marins disparaissent chaque année. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ces milieux sont confrontés à des menaces anthropiques telles que l'urbanisation, l'agriculture et les pratiques de pêche non durables.

La protection, la restauration et la gestion durable de ces zones humides côtières à carbone bleu représente une mesure décisive que les Parties à la Convention de Carthagène peuvent prendre pour atténuer et s'adapter au changement climatique, tout en protégeant les communautés et l'économie bleue sur laquelle elles s'appuient. Les efforts mesurables en matière de conservation des zones humides côtières peuvent aussi contribuer au respect des engagements internationaux, y compris dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Le Panama a déjà entamé cette démarche.

En 2024, le Panama a soumis sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris, avec des engagements ambitieux liés aux zones humides côtières et aux tourbières :

- Cartographier intégralement les herbiers marins et récifs coralliens, ainsi que mettre à jour et renforcer le Plan d'Action pour les Zones Humides d'ici 2027.
- Établir un système de suivi pour les herbiers marins et les récifs coralliens d'ici 2028.
- Augmenter et/ou restaurer 1 800 hectares de mangroves d'ici 2028.
- Assurer que 50 % des mangroves nationales soient intégrées au Système National des Aires Protégées (SINAP) d'ici 2026. Le Panama évaluera et améliorera également la gestion des mangroves à l'échelle nationale d'ici 2027. En fonction du soutien reçu, il s'engage à assurer la protection et la gestion effective d'au moins 50 % des mangroves du SINAP d'ici 2028.
- Cartographier les tourbières et réaliser une première évaluation des stocks de carbone qu'elles contiennent d'ici 2027.

- Finaliser une mise à jour de l'inventaire national des zones humides, avec un accent particulier sur les zones humides côtières, y compris une évaluation de leur biodiversité et des services écosystémiques qu'elles fournissent, d'ici 2030.

Le Panama progresse déjà dans la mise en œuvre de ces engagements. Avec le soutien du projet PROCARIBE+ et en collaboration étroite avec le Ministère de l'Environnement du Panama et ses partenaires de recherche nationaux, The Pew Charitable Trusts appuiera la cartographie complète des herbiers marins de la côte caraïbe du Panama d'ici début 2027. Ce travail contribuera également à renforcer les conditions favorables au financement durable, et servira de base pour une réplification à plus grande échelle, avec un partage des meilleures pratiques dans la région pour renforcer les efforts de conservation et de financement.

Le Panama se félicite de voir d'autres Parties à la Convention – notamment le Belize, la Jamaïque et le Costa Rica – entreprendre des démarches similaires pour leurs zones humides côtières, y compris dans leurs CDN respectives.

En tant que Partie engagée à la Convention de Carthagène et leader régional dans le renforcement de la résilience océanique et côtière, le Panama appelle toutes les Parties à renforcer leurs cadres politiques nationaux — en particulier leurs CDN, leurs Stratégies et Plans d'Action pour la Biodiversité (SPANB), ainsi que leurs engagements dans le cadre de la Convention de Ramsar — afin de promouvoir une gestion durable, une conservation et une restauration accrue des zones humides côtières.

Cela permettrait d'harmoniser les engagements nationaux dans le cadre de diverses conventions, contribuant à des objectifs régionaux cohérents et ambitieux. De plus, en établissant une directive commune dans le cadre de la Convention de Carthagène, les Parties renforceront la coopération régionale et accroîtront leur impact individuel et collectif pour préserver les bénéfices que ces écosystèmes vitaux procurent aux populations, à la nature et au climat.

Ainsi, conformément à la mission de la Convention de Carthagène visant à réduire la pollution marine et à protéger le milieu marin, et en cohérence avec les indicateurs des précédentes Conférences des Parties relatifs à l'intégration des zones humides côtières dans les stratégies nationales de gestion, le Panama encourage les Parties à accorder la priorité à la conception et à la mise en œuvre de CDN incluant la conservation, la restauration et la gestion durable des zones humides côtières.

Le Panama propose que cette vision commune soit clairement exprimée et mise en avant lors de la prochaine Conférence des Parties (COP), démontrant un leadership régional fort et une unité d'action en faveur de la conservation des zones humides côtières.